

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document vous fournit des informations essentielles sur ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Ces informations sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FORTUNA Multi INDEX 20, un compartiment du fonds à compartiments multiples FORTUNA Multi INDEX; n° de valeur suisse/ISIN: 10956016 / CH0109560166

Société de gestion du fonds: Fortuna Investment AG, Soodmattenstrasse 10, 8134 Adliswil, Suisse

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de placement du compartiment est d'optimiser son rendement total au moyen d'une stratégie de risque équilibrée essentiellement en investissant dans d'autres fonds.

Le gestionnaire du fonds prend les décisions à son entière discrétion dans le respect des restrictions de placement définies. Il se conforme aux restrictions de placement de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP2).

Le compartiment investit au moins 51% de ses actifs dans des parts d'autres fonds (fonds cibles), comme des fonds individuels, y compris des exchange-traded funds (ETF).

Le compartiment peut investir jusqu'à 49% de ses actifs directement dans :

- titres et droits de participation (actions, certificats bonus, bons de participation, parts de coopératives).
- titres de créance et droits de participation (obligations, emprunts à option, emprunts convertibles) et instruments du marché monétaire.

En outre, le compartiment peut investir en fonction des pourcentages ci-après:

- Le pourcentage cible des actions est de 20%.

- jusqu'à 30% sont investis dans des titres et droits de participation.
- au moins 70% sont investis dans des titres et droits de participation.
- jusqu'à 30% sont investis dans des monnaies étrangères non couvertes.
- au moins 33% de l'allocation totale des actions sont investis dans des titres et droits de participation de sociétés suisses.
- au moins 60% des actifs sont investis dans des titres de créance et des droits de participation libellés en francs suisses (CHF).

Les investisseurs peuvent demander à la société de gestion le rachat de leurs parts n'importe quel jour de négoce.

Toutefois, la société de gestion peut refuser de rembourser les parts dans l'intérêt des investisseurs si elle le juge nécessaire au vu de circonstances exceptionnelles.

Le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés.

Les revenus nets du compartiment sont réinvestis dans ce dernier.

Profil de risque et de rendement



Informations complémentaires sur cette catégorie

L'indicateur ci-dessus représente les fluctuations de la valeur du compartiment par le passé; il ne calcule par le risque potentiel de perte du capital. Il n'est pas possible de prédire la performance future. La catégorisation du compartiment est susceptible de changer ultérieurement et ne peut être garantie. Même un investissement dans un compartiment de catégorie 1 n'est pas totalement sans risque.

Pourquoi ce compartiment relève-t-il de la catégorie 3?

Ce compartiment est classé dans la catégorie 3 car le cours des unités peut subir des fluctuations relativement faibles. Tant le risque d'essuyer des pertes que l'opportunité de réaliser des gains sont donc relativement faibles.

Le compartiment peut investir en obligations de diverses qualités de crédit, en instruments du marché monétaire et en actions; il peut donc être soumis à une volatilité élevée. Aussi

l'investisseur doit-il présenter une capacité et une tolérance au risque adéquates. La valeur d'une part peut chuter en deçà du prix d'achat. La valeur du portefeuille peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. La valeur d'une part peut être influencée par les fluctuations de change.

Autres risques importants:

- Le compartiment est exposé à des risques liés aux erreurs opérationnelles ou humaines susceptibles d'intervenir aux niveaux du gestionnaire du fonds, d'un dépositaire ou d'autres tierces parties.
- Les placements en titres à revenu fixe sont généralement considérés comme assortis d'un certain risque de crédit (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Le compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés, ce qui peut réduire ou augmenter le risque de placement (y compris le risque de perte lié à une faillite de la contrepartie).
- Chaque compartiment est exposé à des risques spécifiques. Une description exhaustive et détaillée de ces risques spécifiques figure dans le prospectus.

Frais

Les commissions et autres frais payés servent à financer la gestion du fonds et la conservation de ses actifs ainsi que la commercialisation et la distribution des actions du fonds. Tous les coûts engagés réduisent les rendements potentiels de l'investisseur.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement¹

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Aucun

Frais annuels prélevés sur la part

Frais courants	1.24%
----------------	-------

Coûts à la charge du fonds dans certaines circonstances.

Commission de performance	Aucun
---------------------------	-------

¹ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

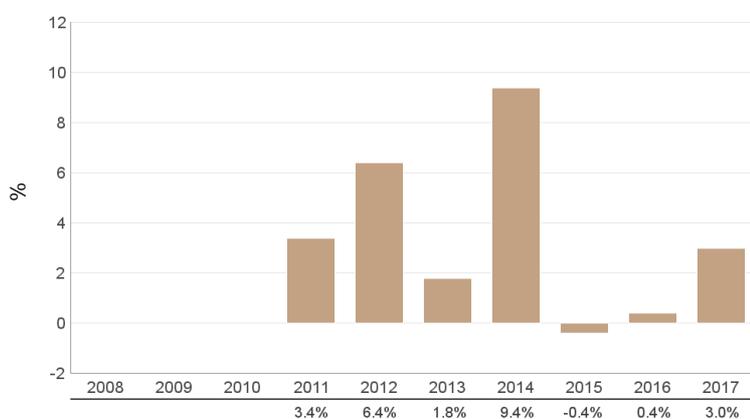
Les **commissions d'émission** indiquées ici constituent des montants maximums. Dans certains cas, il se peut que vous payiez moins – pour connaître les montants applicables, consultez votre conseiller financier.

Les **frais courants** présentés ici se fondent sur les douze mois précédant la préparation de ce document. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Ne sont pas inclus:

- Les coûts de transaction, à l'exception des coûts d'achat et de vente d'unités d'autres fonds.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter la section 5.3 «Rémunération et frais accessoires» du prospectus, qui est disponible à l'adresse **www.fortunainvest.ch**.

Performance à ce jour



Les résultats passés ne sont pas représentatifs de la performance future.

Le graphique montre la performance de placement du compartiment exprimée en pourcentage de sa valeur nette d'inventaire de la fin d'une année à la fin de l'année suivante. D'une manière générale, le calcul de la performance passée tient compte de tous les frais courants, mais pas des frais d'entrée.

Le compartiment a été lancé le 01.04.2010.

La performance passée a été calculée en CHF.

Informations pratiques

Banque dépositaire

EFG Bank SA, Zurich, succursale de Lugano

Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir gratuitement, en allemand et en français, des informations sur FORTUNA Multi INDEX 20, le prospectus intégral avec contrat de fonds intégré ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels auprès de la société de gestion, de la banque dépositaire, des distributeurs du fonds ou en ligne à l'adresse **www.fortunainvest.ch**. D'autres documents sont aussi disponibles.

La monnaie du compartiment est CHF. Le cours des actions est publié chaque jour ouvrable.

Ces informations clés pour l'investisseur se réfèrent uniquement au compartiment indiqué du fonds à compartiments multiples. Les investisseurs ont uniquement un droit sur les actifs et les revenus du compartiment dont ils détiennent des parts. Chaque compartiment est exclusivement responsable de ses propres engagements.

Législation fiscale

Le compartiment est soumis au droit fiscal suisse. En fonction de votre pays de domicile, les impôts que vous devez acquitter au titre des revenus du compartiment pourraient en être affectés. Il vous est recommandé de consulter un conseiller fiscal pour en savoir plus.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité de Fortuna Investment AG ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus avec contrat de fonds intégré.

Cet organisme de placement collectif (fonds) est approuvé et supervisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Fortuna Investment AG est autorisée en Suisse et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **06. Février 2018**.